

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 PRESCRIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres en exercice : 29
Votants : 25
Présents : 20
Excusés avec procuration : 5
Excusé sans procuration : 0
Absents : 4

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le 20 septembre 2023 et réuni le mardi 26 septembre 2023 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire, a délibéré comme suit :

- ❖ DEL-2023-01 : Créances admises en non-valeur.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-02 : Versement d'une subvention de partenariat à l'association Ocean Trotter - Expédition maritime Atlantea - Passation d'une convention de partenariat entre la Commune de Thoiry et l'Association Ocean Trotter.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-03 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Gym Danse pour Tous.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-04 : Exonération de taxe foncière bâtie en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-05 : Enquête publique relatif au transfert d'office dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique – Rue des Vergers.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-06 : Fixation amiable de l'indemnité d'éviction des agriculteurs titulaires de baux ruraux résiliés.

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-07 : Organisation de l'enquête de recensement de la population 2024, avec désignation d'un coordonnateur et d'agents communaux recenseurs.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-08 : Recensement de la population de la commune de Thoiry – Année 2024 - Recrutement agents recenseurs.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-09 : Modification du tableau des emplois de la ville.
*Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.
M. LABRANCHE ne prend pas part au vote.*
- ❖ DEL-2023-10 : Fixation des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-11 : Renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs entre la ville de Thoiry et l'Echo du Reculet.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-12 : Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite d'une section de la parcelle communale cadastrée G 689 pour une superficie de 400 m² Lieu-dit « vers la carrière » - 01710 THOIRY au Syndicat d'Apiculture de l'Ain.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-13 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association Atelier Arts Créatifs de THOIRY.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-14 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association Echo du Reculet.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-15 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association Sou des écoles
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-16 : Modification du règlement intérieur péri/extrascolaire.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-17 : Participation au financement du projet ALFA3A concernant la mise en œuvre d'une action à destination des 11-17 ans – Modification du montant de la contribution annuelle.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-18 : Avenant 2023-2024 à la convention avec l'UDAF dans le cadre du projet lire et faire lire.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-19 : Candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire ».
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-20 : Signature d'un protocole transactionnel avec la société FRAMATEQ.
Approuvée à l'unanimité.

*** Séance levée à 20h07 ***

Fait à THOIRY le 27 septembre 2023.

Le Maire,

Muriel BÉNIER



Affichée ce même jour au format papier en Mairie et publiée en format informatique sur le site internet de la commune